

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 4 novembre 2021

### Une décision qui suscite l'incompréhension

Le Conseil fédéral a décidé de réduire le supplément pour le lait transformé en fromage de 15 à 14 centimes par kilo à partir de 2022, suscitant une profonde incompréhension auprès de la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL), Fromarte, l'Association de l'industrie laitière suisse (VMI) et l'Interprofession du lait (IP Lait). Cette mesure affaiblit la protection douanière pour le lait, réduit considérablement la création de valeur sur le marché et exerce une pression sur les prix. Le Conseil fédéral justifie sa décision en se cachant derrière la "volonté du Parlement" avec des arguments très discutables. Dans le cadre du débat sur le budget 2022, PSL, Fromarte, VMI et l'IP Lait exigent une correction de la part du Parlement. Le supplément pour le lait transformé en fromage doit absolument être maintenu à 15 centimes, tel que défini dans la loi sur l'agriculture.

Le 3 novembre 2021, le Conseil fédéral a annoncé qu'il avait décidé de réduire le supplément pour le lait transformé en fromage de 10.5 à 9 centimes par kilo et d'augmenter le supplément général pour le lait commercialisé de 4.5 à 5.0 centimes. En somme, le supplément pour le lait transformé en fromage passera de 15.0 à 14.0 centimes au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La réduction du supplément affaiblira considérablement la branche fromagère, créatrice de valeur ajoutée et grande exportatrice. On a d'ailleurs pu compter sur ses exportations, restées stables, même en temps de Covid-19.

#### Une baisse préventive "selon la volonté du Parlement"

La nouvelle mesure implique que l'utilisation des fonds fédéraux, qui sont limités, sera bien moins efficace que ne l'exigent les prescriptions budgétaires actuelles. Pour justifier sa décision, le Conseil fédéral argue que le Parlement souhaite allouer plus de moyens au lait de centrale. Il ne tient pas compte du fait que les autorisations de trafic de perfectionnement – accordées par l'Administration – sont de plus en plus nombreuses et qu'elles siphonnent par définition les fonds du lait de centrale.

#### Pas d'augmentation d'un supplément au détriment de l'autre

Dans la consultation sur le train d'ordonnances agricoles de mars 2021 déjà, PSL, Fromarte, VMI et l'IP Lait se sont montrées unanimes dans leur rejet catégorique d'une réduction du supplément pour le lait transformé en fromage, arguments à l'appui. Et cela, quand bien même le supplément général pour le lait commercialisé serait augmenté, comme le demandent certains partenaires de la filière. Le Conseil fédéral a malheureusement fait la sourde oreille aux arguments avancés.

#### Renseignements:

Hanspeter Kern, président PSL	
Stephan Hagenbuch, directeur PSL	079 292 97 52
Hans Aschwanden, président FROMARTE - Jacques Gygax, directeur FROMARTE	079 209 41 49
Markus Willimann, président VMI Lorenz Hirt, directeur VMI	079 685 35 75
Peter Hegglin, président IP Lait Stefan Kohler, gérant IP Lait	078 828 18 58

2559 signes (espaces comprises)